

COMITE D'ACTION POUR LE RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

www.comiterespectetatdroit.fr

contact@comiterespectetatdroit.fr

CHARTRE DU CARED

LE RESPECT DE L'ETAT DE DROIT EXIGE QUE NE SOIENT PLUS TOLERES :

- I. **les outrages à notre drapeau national, symbole de la patrie française :**
 - Qu'un drapeau français puisse être remplacé par un drapeau d'une autre nationalité, sous les yeux de la police impassible, comme cela s'est produit notamment à Toulouse le 18 novembre 2009 à la suite du match Égypte-Algérie ;
 - Que le même jour des drapeaux français soient brûlés dans le département du Rhône.
- II. **les zones de non-droit**
- III. **la régularisation des clandestins**
- IV. **que la violation de la loi soit source de droit**
- V. **l'incitation et les encouragements à l'immigration clandestine** avec :
 - L'attribution d'importants droits sociaux aux clandestins, très efficace pompe aspirante
 - Le subventionnement par l'état et les collectivités publiques des organismes qui aident les clandestins.
- VI. **l'absence d'application du principe de précaution en matière d'immigration et d'islamisation**
- VII. **l'islamisation de la France et les mesures favorisant le communautarisme et la charia**, notamment dans les écoles, les entreprises, les piscines...
- VIII. **le financement de l'islam, par les consommateurs, à leur insu** : quatre-vingt pour cent de viande ovine française est halal et grevée d'une taxe au profit du culte musulman.
- IX. **le financement par des collectivités publiques de la construction de mosquées.**
- X. **la profanation de lieux de culte et de mémoire.**
- XI. **le racisme anti-blanc, particulièrement haineux**, qui sévit impunément, notamment :
 - chez les rappeurs ;
 - à la télévision nationale avec le porte parole des indigènes de la république qui traite les blancs de « sous-chiens qu'il faut rééduquer »;
- XII. **le changement de peuple et de civilisation.**

D'une façon générale, il est inadmissible que les français puissent être menacés, injuriés, discriminés dans leur propre pays sans que les autorités ne réagissent.